

Rapport d'activités 2009



Contribution active au plan de relance

Alors que l'on pouvait légitimement craindre, en 2009, les effets de la crise économique sur l'activité générale de l'Etablissement, il n'en a rien été. Au contraire, l'activité continue à progresser : 40,5 millions d'euros en 2007, 62,3 millions d'euros en 2008 et 68,9 millions d'euros en 2009...

Cependant, il convient de relever que la structure de l'activité diffère d'une année sur l'autre. En 2008, l'année fut excellente en raison des actions en prestations (reconversion des sites). En 2009, les actions sur fonds propres, autrement dit les acquisitions foncières, ont pris le relais pour atteindre 47,6 millions d'euros, soit 69 % de l'activité totale, contre 22,5 millions en 2008 (36 % du total).

Cette progression de l'activité foncière a été rendue possible par la solidité financière de l'Etablissement. Ainsi, en 2009, le Conseil d'Administration de l'EPF Lorraine en réponse à une sollicitation gouvernementale, a décidé de participer au plan de relance en mettant en œuvre un partenariat avec les promoteurs visant à relancer, au profit des bailleurs sociaux, les opérations immobilières stoppées. 12,5 millions d'euros ont été injectés dans le circuit économique permettant la réalisation de 205 logements sociaux en «VEFA» (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement).

Mais au-delà de cette contribution au plan de relance, l'activité foncière a tout de même progressé. Cela atteste, année après année, de la pertinence de l'outil « convention-cadre », proposé dans le cadre du 8ème PPI (2007-2013) : les acquisitions réalisées sous conventions-cadre représentent à elles seules près de 30 millions d'euros en 2009. 6 nouvelles conventions-cadre sont intervenues en 2009, s'ajoutant aux 23 déjà signées (depuis 2007). Ces 29 conventions-cadre concernent 1 228 222 Lorrains, soit 52,4% de la population régionale.

Si l'EPF Lorraine atteint ses objectifs quantitatifs, il doit, en revanche, progresser d'un point de vue qualitatif en ciblant davantage ses interventions. Parallèlement, les administrateurs de l'EPF Lorraine ont décidé d'adapter les modalités d'intervention de l'Etablissement afin de s'inscrire en parfaite cohérence avec les politiques publiques de l'Etat et répondre encore plus efficacement aux demandes des collectivités locales.

Jean-Claude THEOBALD
Président du Conseil d'Administration

Pascal GAUTHIER
Directeur Général

Chapitre 1 : Les résultats

Les actions sur fonds propres (acquisitions foncières)	8
Le patrimoine	18
Les actions en prestations de services (reconversion de sites)	19
Les actions sous mandats	26

Chapitre 2 : Les marchés

Le préambule	30
Le bilan de la CAO et de la CAI	30
Les différents types de marché	32
Les opérations remarquables	33
Les perspectives 2010	36

Chapitre 3 : La vie de l'Établissement

L'institutionnel	38
Le décret modificatif	39
L'évolution des missions	40
Les plans d'actions	41
La formation	42
Le projet d'extension des locaux	43

Chapitre 4 : Les actions de communication

L'événementiel	46
Les publications et le multimédia	46
Les sorties et voyages d'études	48
La communication interne	49

LES PERSPECTIVES 2010	51
-----------------------	----

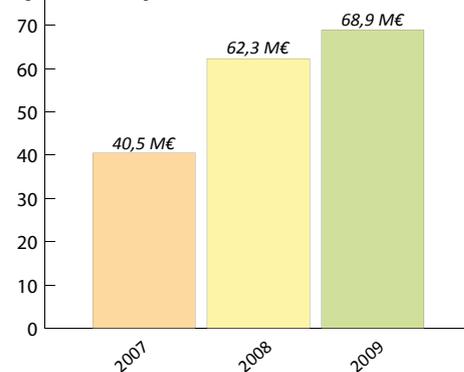
Chapitre 1

Les résultats

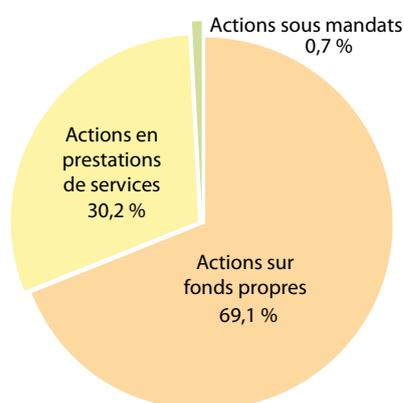


En 2009, la prévision budgétaire initiale s'établissait à 34,7 M€ en acquisitions sur fonds propres et 26,5 M€ en prestations de services. Ces montants ont été revus dans le cadre d'une décision budgétaire modificative, approuvée par le Conseil d'Administration du 22 avril 2009, pour tenir compte notamment de la participation au plan de relance du gouvernement par la mise en œuvre de partenariats avec des promoteurs visant à relancer, au profit des bailleurs sociaux, des opérations immobilières en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement). Les montants actualisés atteignaient ainsi 59,5 M€ en fonds propres et 23,1 M€ en prestations de services. L'activité totale de 2009 s'élève à 68,9 M€ pour une prévision budgétaire ajustée de 82,6 M€ soit un taux d'exécution de 83%. Sans les VEFA, l'activité foncière de l'Etablissement aurait atteint 35,1 M€ ce qui équivaut à une nette augmentation par rapport à 2008 (22,5 M€). A noter toutefois, une exécution budgétaire en prestations de services qui se situe en-deçà des objectifs.

Toutes activités confondues, 552 opérations ont occasionné une dépense en 2009 (dont 280 opérations immobilières et foncières et 272 opérations de reconversion).



Activité de l'EPF Lorraine



Les actions sur fonds propres

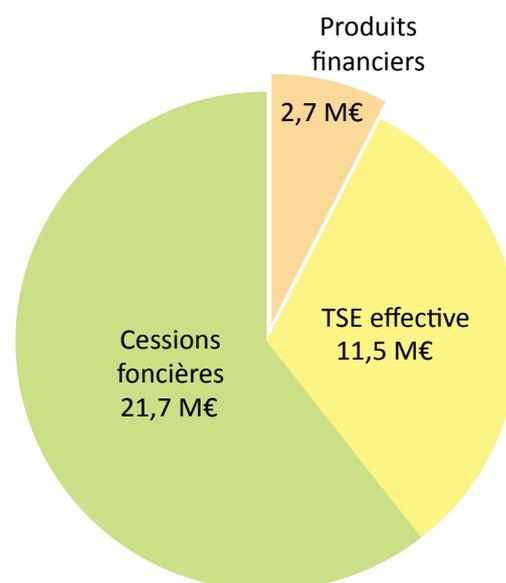
Les chiffres-clés

	Acquisitions		Cessions	
	Montant (M€)	Surface (ha)	Montant (M€)	Surface (ha)
7ème PPI	6,6 M€	178,1 ha	14 M€	203,5 ha
8ème PPI Foncier Cadre	30 M€	72,1 ha	4,4 M€	6 ha
8ème PPI Foncier Diffus	11 M€	123,4 ha	3,2 M€	3,7 ha
Total	47,6 M€	373,6 ha	21,6 M€	213,2 ha

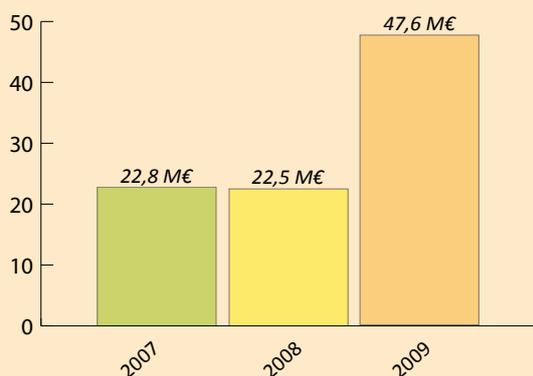
Les recettes en fonds propres

Les recettes en fonds propres sont de **35,9 M€** en 2009 (37,7 M€ en 2008) et sont réparties de la manière suivante :

- Produits financiers : ceux-ci sont en baisse sensible en 2009. Ils s'élevaient à 4,5 M€ en 2008.
- Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) effective : les montants perçus sont quasiment stables depuis 2006.
- Cessions foncières : Sur les 21,7 M€ perçus, 14 M€ l'ont été (presque les deux tiers) dans le cadre des opérations foncières 7ème PPI. Le solde est constitué à 4,5 M€ des opérations conventions-cadre 8ème PPI (20,5%) et à 3,2 M€ des opérations diffuses 8ème PPI (15%).



Les dépenses foncières



Le montant des dépenses faites au titre de l'année 2009, en termes d'activités foncières, sur les fonds propres de l'Etablissement, a globalement été multiplié par deux par rapport à l'année précédente. Elles atteignent ainsi un niveau exceptionnel de **47.6 M€** pour un taux d'exécution de 80% par rapport au budget ajusté.

Les opérations relatives aux conventions-cadre du 8ème PPI (programme Pluriannuel d'Intervention) ont mobilisé à elles seules 30 M€.

Les conventions

22 conventions de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle (7 en 2008).

55 conventions foncier diffus (51 en 2008, 40 en 2007).

35 avenants à des conventions foncières (12 en 2008).

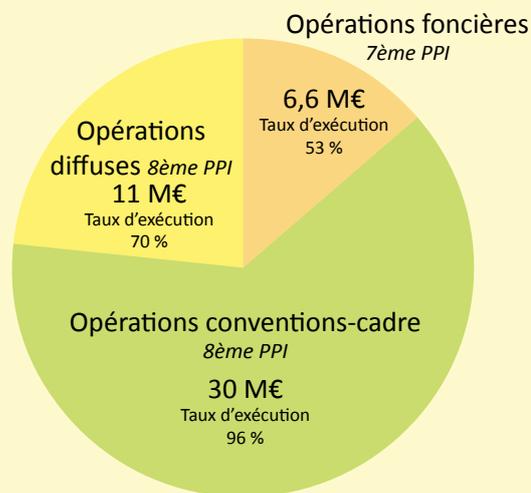
6 nouvelles conventions-cadre avec des collectivités (10 en 2008 et 13 en 2007). Il faut noter que 1 convention-cadre a été signée début 2010.



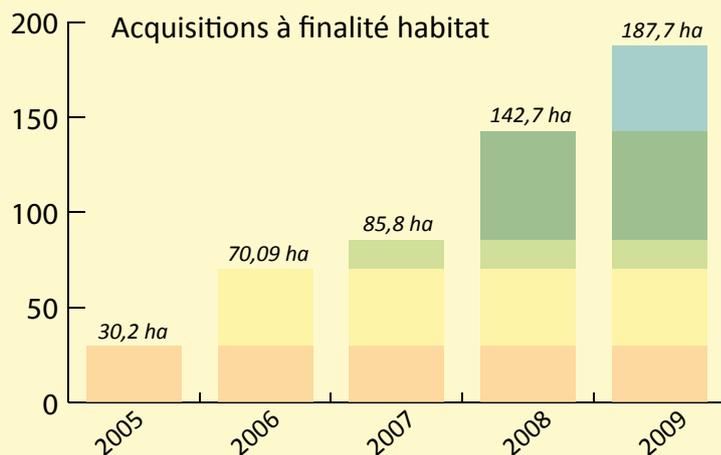
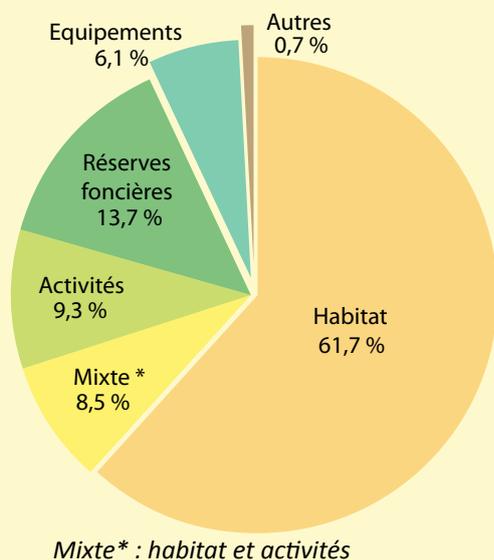
Les opérations immobilières et foncières

63% des opérations immobilières et foncières ont été mandatés au titre des opérations « conventions-cadre 8ème PPI ».

Si 62% des superficies acquises en 2009 l'ont été dans un objectif de développement économique contre 12% pour la création de logements, ce rapport s'inverse si l'on se place sous l'angle des montants mobilisés. En effet, **les opérations relevant d'une finalité habitat mobilisent 61,7% des crédits en 2009** contre 9,3% pour le développement d'activités.



Crédits mobilisés en fonction des finalités des opérations



Localisation des opérations immobilières et foncières (principales dépenses en 2009)



Les opérations foncières 7ème PPI

Certaines opérations ouvertes au titre du 7ème Programme Pluriannuel d'Intervention (2000-2006) donnent encore lieu à des dépenses. Ces dépenses ne représentent plus, en 2009, que **13,8% de l'ensemble des dépenses** (40% en 2008) soit un total de 6,6 M€. C'est ainsi que l'EPF a procédé à la signature de 34 actes qui ont permis l'acquisition de 178,1 hectares.

Ces opérations ont notamment permis d'accompagner des projets de création de logements (zone d'habitation de Metz Devant-les-Ponts, ZAC de Laufromont à Epinal, Conflans-en-Jarnisy...) et des projets mêlant activités et habitat (ZAC des Vergers à Champigneulle, ZAC Ferrière à Dieulouard, ZAC de Seille Andennes à Marange-Silvange).



MARANGE-SILVANGE - ZAC de Seille Andennes

La commune de Marange-Silvange est à l'origine de la création d'une zone de 27 ha où se côtoieront activités économiques et habitat, la ZAC de Seille Andennes. L'EPF Lorraine a acheté ces terrains puis les a revendus à la collectivité. Dans les prochaines années, des activités commerciales en bord de route et une centaine de logements à l'arrière de la zone devraient être implantés sur la ZAC.

En 2009, les cessions correspondant aux opérations foncières 7ème PPI s'élèvent à 14 M€. 203,5 hectares ont été cédés dans ce cadre. Ainsi, ont notamment pu être portés :

- des projets de développement d'activités économiques localisés entre autres sur le Pôle Industriel d'Ennery avec Euro Moselle Développement, sur la ZAD de Jarny, sur la ZAC du Tronc qui fume à Essey-lès-Nancy, sur le site de l'ancienne cimenterie à Distroff...
- des projets d'équipements publics (à Nancy, à Jarville-la-Malgrange, à Maxéville, à Longwy, à Kédange-sur-Canner, à Tomblaine...)
- des projets d'habitat (à Nancy – site Berger-Levrault, à Malzéville, à Maxéville, à Dombasle-sur-Meurthe, à Jussy, à Conflans-en-Jarnisy, à Behren-lès-Forbach, à Sarralbe, à Gérardmer...)
- et des projets de création de logements sociaux avec mmH, Batigère (à Nancy - Place de Padoue), Maisons Familiales Lorraines (à Saulxures-lès-Nancy – rue de Tomblaine) et Néolia Lorraine (à Moyeuvre-Grande – rue de la Gare).

Les opérations conventions-cadre 8ème PPI

Assez logiquement, le 8ème Programme Pluriannuel d'Intervention constitue la première source de financement des opérations foncières en 2009. L'EPF a procédé, dans ce cadre, à la signature de 34 actes qui ont permis l'acquisition de 72,1 hectares. **63% des opérations immobilières et foncières ont été réalisées au titre des opérations « convention-cadre »**. Elles correspondent à un mandatement total de 30 M€.

Conventions-cadre signées en 2009	
Communauté de communes de Maizières-lès-Metz	26 janvier
Communauté de communes du Lunévillois	26 janvier
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	3 juin
Communauté de communes du Pays de Briey	9 juin
Communauté de communes de Cattenom et environs	17 septembre
Communauté de communes du Toulois	28 octobre

Un peu plus de 40% de ces dépenses (12,5 M€) ont été faites dans le cadre d'opérations « **VEFA** » (**Vente en l'Etat Futur d'Achèvement**) en partenariat avec les bailleurs sociaux mmH (à Dombasle-sur-Meurthe, Essey-lès-Nancy, Jarville-la-Malgrange et Trieux) et Moselis (Algrange). Dans le cadre du plan de relance de l'économie du gouvernement, l'EPF Lorraine a, en effet, après approbation par le Conseil d'Administration du 22 avril 2009, mis en œuvre de tels partenariats au sein de conventions-cadre afin de poursuivre les opérations stoppées par les promoteurs. Bien que ces acquisitions aient eu un fort impact financier, elles portent sur de faibles surfaces car il s'agit de projets denses en milieu urbain et construits dans une logique de développement durable. Ces opérations vont permettre la production de 205 logements.



DOMBASLE-SUR-MEURTHE Opération VEFA / mmH

A Dombasle-sur-Meurthe, par exemple, un partenariat a été mis en place avec le bailleur social mmH. Cette opération permettra, fin 2010, la livraison de 23 logements.

Les conventions-cadre passées avec des structures intercommunales (entre autres communauté de communes de Verdun, communauté urbaine du Grand Nancy, communautés de communes du Pays-Haut Val d'Alzette, du Bassin de Pompey, de Moselle et Madon...) occasionnant 12,5 M€ de dépenses en 2009 ont permis de porter des projets :

- d'activités économiques (à Maxéville, à Lunéville, à Yutz avec la ZAC « Espace Meilbourg » d'activités commerciales et tertiaires)
- d'équipements publics (à Saulxures-lès-Nancy, à Tomblaine – Méchelle Picot, à Chavigny)
- d'habitat (à Verdun, logements sociaux à Custines)
- mêlant des activités économiques et de l'habitat (ZAC Nancy Grand Cœur et la prison Charles III, dans le Pays-Haut Val d'Alzette, dans le Pays de l'Orne)
- de reconversion de friches industrielles pour de l'habitat (site Europipe à Joeuf de 18,6 hectares), pour des projets mixtes « activités / habitat » (Site Merloni-Indesit à Manom, site Sidenor à Yutz de 1,8 hectare sur les 11 hectares du site industriel de la rue Nationale) ou pour des activités économiques (site des Faïenceries à Saint-Clément)
- et de reconversion de friche militaire pour des équipements publics (à Verdun sur 22,2 hectares).

En vertu de la convention-cadre entre la communauté de communes de Verdun et l'EPF Lorraine, l'EPF a procédé à l'acquisition en 2009 de la Citadelle (19,5 hectares), du Cercle des Officiers (0,4 hectare) et de fractions des casernes Driant (1,7 hectare) et Miribel (0,6 hectare). La reconversion de la Citadelle est aujourd'hui orientée vers le développement économique et touristique (activités muséographiques, hébergement, restauration, espaces de détente et de promenades dans la perspective du centième anniversaire de la bataille de Verdun). Par ailleurs, un projet culturel (bibliothèque/ médiathèque) est envisagé par la collectivité sur le cercle des Officiers et une zone d'activités tertiaires est d'ores et déjà implantée sur « l'espace Driant ».



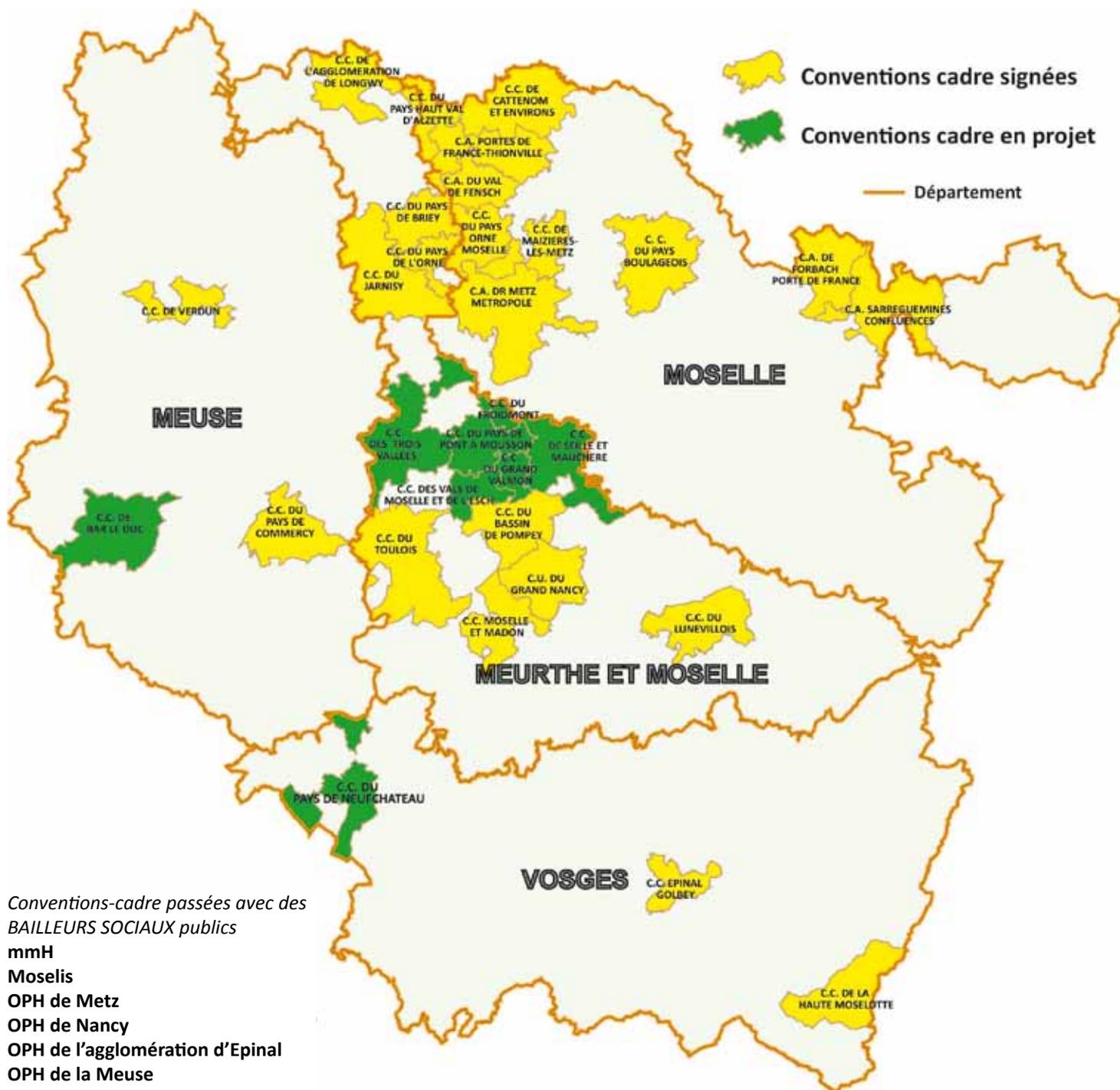
Par ailleurs, les conventions-cadre passées (hors VEFA) avec des bailleurs sociaux publics ont généré 5 M€ de dépenses (Office Public de l'Habitat de l'agglomération d'Epinal, Moselis, OPAC Nancy).



ELOYES – Programme de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal

A titre d'exemple, l'EPF Lorraine a acheté en 2009 les logements ouvriers de la société Tenthorey à Eloyes à la demande de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal pour un montant de 3,9 M€. Cet ensemble immobilier de 2,18 hectares, jouxtant la friche textile Tenthorey, fera l'objet d'un programme de 96 logements sociaux.

En 2009, les cessions faites au titre des opérations conventions-cadres 8ème PPI ont atteint les 4,4 M€ ce qui correspond à presque 6 hectares. Elles auront notamment permis la création de logements sociaux avec mmH et surtout l'Office Public de l'Habitat de l'agglomération d'Epinal.



Les opérations diffuses 8ème PPI

Un peu plus d'une opération immobilière et foncière sur cinq est une opération dite « diffuse » relevant du 8ème Programme Pluriannuel d'Intervention. 11 millions d'euros ont été dépensés à ce titre en 2009. L'EPF a procédé à la signature de 65 actes qui ont permis l'acquisition de 123,4 hectares.

Ces opérations ont permis de porter des projets liés à :

- l'implantation d'activités économiques (à Montoy-Flanville sur l'ancien Centre d'Action Educative) ;
 - des activités économiques et de l'habitat (ZAC Olympe 2 à Yutz) ;
 - la reconversion d'une friche militaire à Phalsbourg sur l'ancienne caserne Taillant (projet de lycée thérapeutique avec hébergement hospitalier) ;
 - des réserves foncières (le site de la Fondation de la Salle à Guénange, les terrains d'Arcelor Mittal au lieu-dit Froidcul à Moyeuvre-Grande) ;
 - de la restructuration urbaine (rue du Général de Gaulle à Mondelange, rue de l'Usine à Saulnes, rue Cote Cabiche à Epinal) ;
 - la reconversion de friches industrielles pour des activités économiques sur le site textile Victor Perrin à Uxegney ou sur le pôle verrier de Vannes-le-Châtel, pour de l'habitat comme à Bovée-sur-Barboure (ancienne laiterie) ou pour un projet d'équipement public (site Graphic Immo à Joeuf) ;
- de l'habitat (lotissements à Metzeresche, Flavigny-sur-Moselle, Clémery, Ritzing et à Coincy, réhabilitation de logements à Ay-sur-Moselle) ;
 - et à des équipements publics : à Nancy, à Senones (scolaire), à Vandoeuvre-lès-Nancy (secteur Bizet), à Audun-le-Roman, à Schorbach (projet de Parc de découverte et d'aventure horticole « Jardin de l'Avenir » de la communauté de communes de Bitche et environs), à Moulins-lès-Metz (sportifs), à Villerupt, à Dombasle-sur-Meurthe, à Kanfen, à Pierrevillers (maison d'accueil pour personnes âgées), à Atton (presbytère).

La Ville de YUTZ a décidé de lancer la procédure de création de la ZAC Olympe 2 à vocation d'habitations (collectif et individuel), d'équipements destinés à la santé (clinique et pôle médical) et d'équipements publics (structure multi-accueil et parc paysager). La Ville a ainsi sollicité l'EPF Lorraine pour s'assurer la maîtrise des terrains affectés par ce projet d'une contenance approximative de 9,5 hectares (3,35 hectares ont été acquis en 2009).



Le montant des cessions réalisées au titre des opérations diffuses 8ème PPI est de 3,2 M€ en 2009 (pour 3,7 hectares). Les opérations concernées ont permis :

- le développement d'activités économiques (à Vannes-le-Châtel – Pôle verrier avec le Conseil Régional de Lorraine)
- la création d'équipements publics (à Foug, à Mondelange, à Nancy, à Pont-à-Mousson – Centre technique municipal).



Le patrimoine

Les chiffres-clés

4818 ha : patrimoine de l'établissement dont :

- 3054 ha : au titre de ses actions sur fonds propres
- 1764 ha : au titre de ses actions en prestations de services

Le patrimoine détenu par l'Etablissement Public, au titre de ses actions sur fonds propres, s'établissait fin 2009 à 3054,1 hectares. Les surfaces acquises de l'année (373,6 hectares) ont dépassé les surfaces cédées (213,2 hectares). Ceci s'explique notamment par l'achat de vastes espaces tels que les 115,6 hectares de réserves foncières de l'Etat sur le centre-relais de Semécourt ou les 60,8 hectares du futur Parc de découverte et d'aventure horticole « Jardin de l'Avenir » à Schorbach (près de Bitche).

	Nombre d'hectares acquis	Nombre d'hectares cédés	Nombre d'actes d'acquisition régularisés	Nombre d'actes de cession régularisés	Nombre d'ordonnance d'expropriation
2007	1 034,35 (*)	89	170	79	7
2008	88	81	117	63	2
2009	373,9	213,2	133	77	0

(*) Cf. patrimoine Charbonnages de France de 962.79 ha

Les biens sont gérés et, dans la mesure du possible, valorisés par l'EPF dans l'attente de leur cession aux collectivités locales. Les opérations de gestion prennent en compte les responsabilités obligatoires de propriétaire (assurances, impôts, mises en sécurité le cas échéant). Les biens peuvent être mis en réserve, mis à l'étude pour une nouvelle affectation, réaffectés, protégés ou maintenus dans le circuit économique.

C'est ainsi que l'EPF perçoit une redevance pour ses locations agricoles. La campagne culturale 2009-2010 a couvert 154,9 hectares (principalement sur le secteur d'Ennery). Le patrimoine autre que rural est essentiellement composé d'immeubles bâtis (habitation, locaux commerciaux, garages) et d'autres biens tels que des étangs, des jardins, des emplacements publicitaires ou des droits de chasse. En 2009, un montant de 230 437 € a été perçu pour la location de ces biens.

Le patrimoine détenu par l'EPFL, au titre de ses actions en prestations de services, s'établissait fin 2009 à 1764 hectares. Le montant des acquisitions (3,4 M€ pour 7 actes) est sensiblement équivalent au montant des cessions (3,5 M€ pour 29 actes). Les surfaces cédées de l'année (288,1 hectares) ont largement dépassé les surfaces acquises (89,7 hectares). Ceci s'explique notamment par la vente de 227,6 hectares à l'Etat / Voies Navigables de France dans le cadre de l'opération de l'aménagement de la Meurthe.

Les actions en prestations de services

Les chiffres-clés

15,9 M€ : montant des recettes en prestations de services

20,8 M€ : montant des dépenses en prestations de services dont :

- **13,5 M€** : au titre des opérations en reconversion

- **3,7 M€** : au titre du Fonds Régional de Minoration Foncière

Les recettes

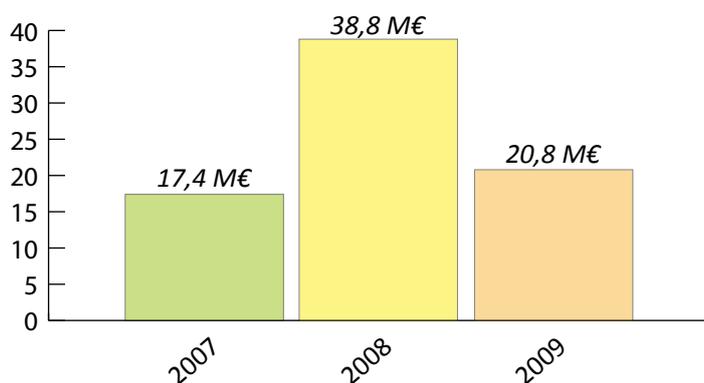
Les recettes en prestations de services sont de **15,9 M€** en 2009 (29,7 M€ en 2008) et sont réparties de la manière suivante :

Subventions Etat, Région, collectivités...	4,4 M€	(12,2 M€ en 2008) (1)
Apport des fonds propres de l'EPF	6,7 M€	(8,5 M€ en 2008, 3,4M€ en 2007)
Cessions foncières	4,5 M€	(5,7 M€ en 2008)
Apport du fonds d'intervention	0,3 M€	

(1) Effet du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 où la participation de l'EPF passe de 33 % à 66 %.

Les dépenses

Le montant des dépenses faites au titre de l'année 2009, en termes d'activités, en prestations de services atteignent **20,8 M€** pour un taux d'exécution de 90% par rapport au budget ajusté.



Les opérations relatives aux opérations de reconversion (espaces dégradés, sites et sols pollués, friches urbaines) ont mobilisé à elles seules 13,5 M€ (presque les deux tiers des actions en prestations).

Les autorisations de programme

8 autorisations de programme sont arrivées à échéance en 2009 (10 en 2008).

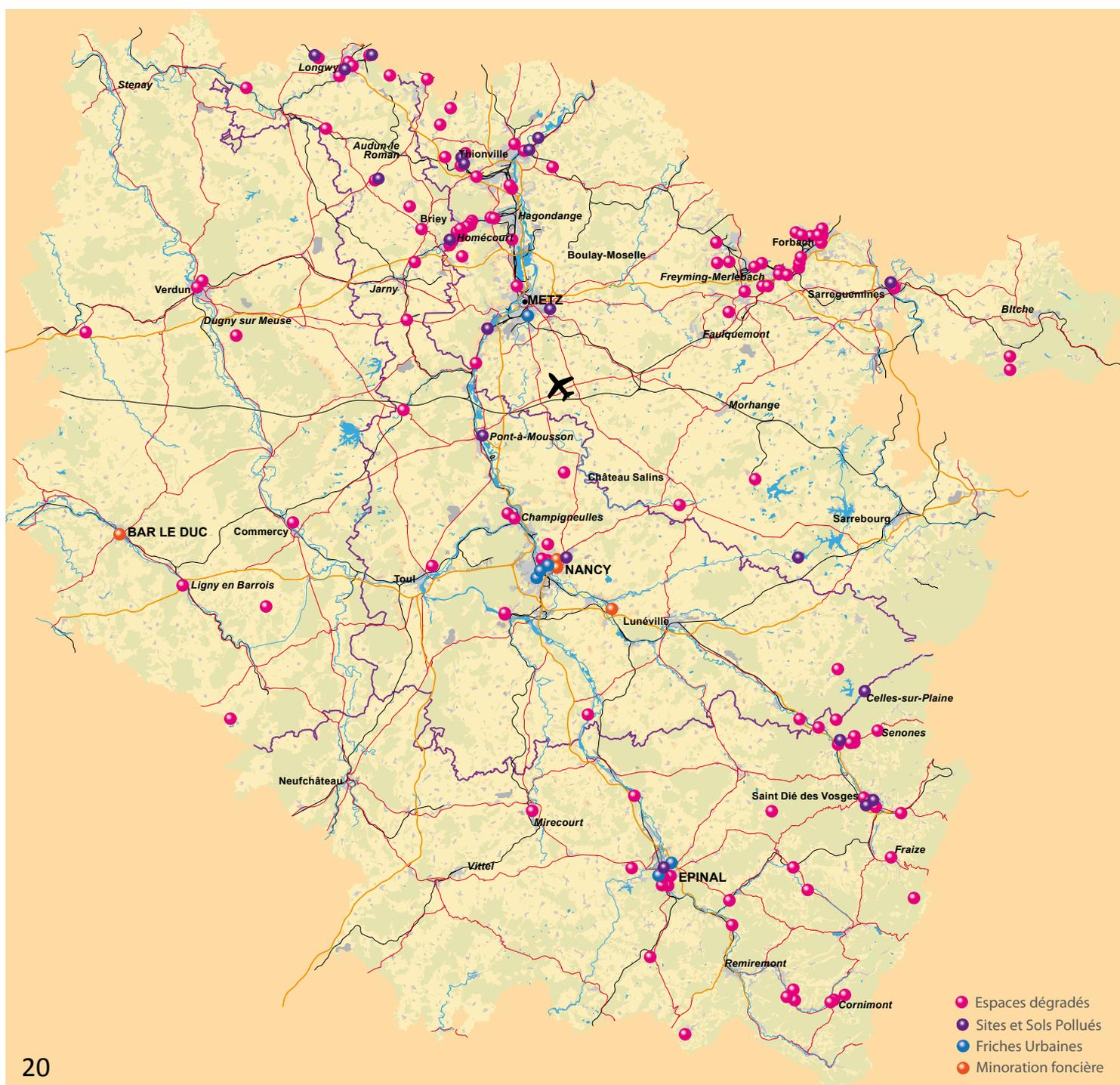
107 opérations correspondantes (158 en 2008) dont 95 pour le Traitement des Espaces Dégradés.

Les différents types d'opérations

Les actions en prestations de services regroupent des missions très diverses menées en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional de Lorraine et d'autres niveaux de collectivités. Elles se répartissent de la manière suivante :

Opérations foncières	3,9 M€	(3,6 M€ en 2008)
Opérations de reconversion	13,5 M€	(31,7 M€ en 2008)
Opérations d'aménagement	1,3 M€	(1,3 M€ en 2008)
Opérations diverses	2,1 M€	(1,4 M€ en 2008)

Localisation des opérations en prestations de services (principales dépenses en 2009)



Les opérations foncières

Les opérations foncières ont mobilisé 3,9 M€ dont 94% au titre du Fonds Régional de Minoration Foncière (8ème PPI) soit 3,7 M€ pour un taux d'exécution de 90%. Les 6% restants sont essentiellement constitués de dépenses en matière d'études relatives aux conventions-cadre.

L'absence de terrains disponibles ou leur coût trop élevé gênent nombre de collectivités dans leur politique de l'habitat. Pour y remédier, un Fonds Régional de Minoration Foncière a été mis en œuvre par l'Etat, la Région Lorraine et l'EPFL. Ce dispositif concerne les opérations qui participent au renouvellement urbain et à la mixité sociale. Celles-ci doivent s'inscrire prioritairement dans le cadre d'un Programme Local de l'Habitat.

En 2009, ce dispositif, relativement unique en France, confirme son succès. 15 opérations faites au titre du Fonds Régional de Minoration Foncière ont occasionné des dépenses. Ces opérations contribuent à la création de 327 logements avec les bailleurs sociaux que sont Est Habitat Construction (EHC), la Société Lorraine d'Habitat, ICF Nord-Est, Moselis, mmH et l'OPH de la Meuse.

Parmi les dépenses les plus importantes on citera :

- Metz – Avenue de Hautecloque / Moselis
- Champigneulles – Rue de Frouard / EHC
- Montigny-lès-Metz – Rue de Pont-à-Mousson / Moselis
- Seichamps / EHC
- Châtel-Saint-Germain – Rue de la Libération / Moselis
- Lay-Saint-Christophe – Rue des Jardins / EHC
- Dombasle-sur-Meurthe – Ilot Tivoli / mmH

Les 5 actes de cessions réalisées au titre des opérations relatives au Fonds Régional de Minoration Foncière (FRMF) totalisent en 2009 presque 2 M€ pour 1,06 hectare (OPH de la Meuse, Est Habitat Construction).

L'enveloppe de 6M€ dédiée au FRMF (aujourd'hui entièrement consommée) a fait la preuve de son utilité en permettant la réalisation de 586 logements.

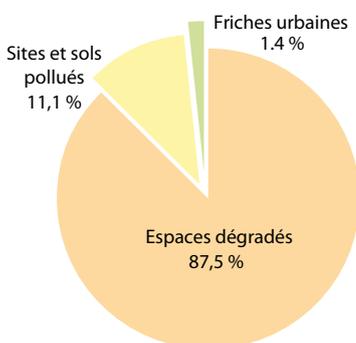
A signaler, par ailleurs, que 227,6 hectares ont été rétrocédés à l'Etat / Voies Navigables de France dans le cadre de l'aménagement de la Meurthe.

CHAMPIGNEULLES - Rue de Frouard

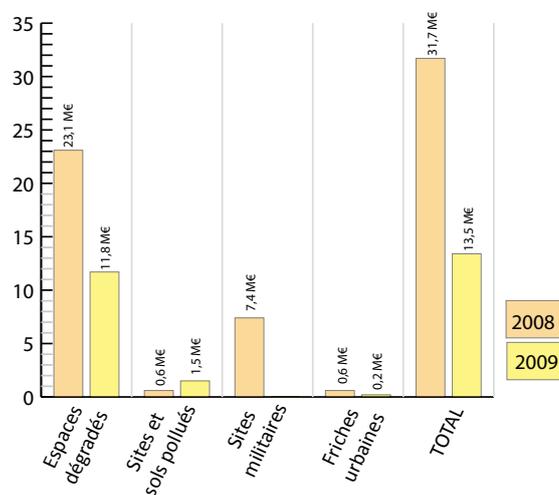
La commune de Champigneulles et la société d'habitation à loyer modéré Est Habitat Construction (EHC) envisagent de réaliser un ensemble de 30 logements locatifs sociaux rue de Frouard à Champigneulles. L'opération s'inscrit dans le cadre du 3ème PLH de la communauté de communes du Bassin de Pompey. Un compromis de vente a été signé en juin 2008 entre le propriétaire et EHC avec faculté de substitution au profit de l'EPF Lorraine. Parallèlement, ce dossier a été soumis au comité réunissant Préfecture de Région, Conseil Régional de Lorraine et EPF Lorraine. L'attribution de subventions dans le cadre du Fonds Régional de Minoration Foncière y a été actée. Dès lors l'EPF Lorraine s'est rendu propriétaire du bien, un bâtiment anciennement à usage de station service.

Les opérations de reconversion

Les 13,5 M€ dépensés au titre des opérations de reconversion en 2009 sont en-dessous du niveau atteint les quatre années précédentes (32 M€ en 2008, 14 M€ en 2007, 19,6 M€ en 2006 et 17,4 M€ en 2005). Il est un fait avéré que le calendrier des opérations épouse la durée des AP. En 2009, 107 opérations se sont achevées contre 157 en 2008. Ceci entraîne mécaniquement une baisse des dépenses.



Le montant des cessions en matière d'opérations de reconversion (espaces dégradés uniquement) s'élève à 0,5 M€ et correspond à 48,9 hectares et 16 actes (55% dans le bassin textile, 17,6% dans le bassin sidérurgique).



Les espaces dégradés

La politique de traitement des espaces dégradés vise principalement à réhabiliter les friches industrielles et assimilées, tels les délaissés et les carrières situés notamment sur les bassins sidérurgiques et ferrifères, le bassin houiller et les sites textiles. Le montant des dépenses sur les opérations de traitement de ces espaces réalisées au titre du 7ème Programme Pluriannuel d'Intervention (2000-2006) est de 8,5 M€ en 2009 alors qu'il était de 20,5 M€ en 2008. Ceci s'explique :

- par une diminution normale du nombre d'opérations traitées à ce titre (95 opérations de Traitement des Espaces Dégradés sont arrivées à échéance en 2009),
- par un certain nombre de travaux retardés du fait d'aléas et de découvertes fortuites (pollutions...)
- et/ou par la remise d'offres extrêmement fructueuses en termes de montant, dans un contexte de ralentissement économique (- 40% par rapport à l'estimation initiale).

Parallèlement, on constate une nette progression des dépenses sur les opérations de « reconversion des espaces dégradés » faites au titre du 8ème PPI (2007-2013). Elles passent de 2,5 M€ en 2008 à 3,3 M€ en 2009.

23% de l'enveloppe « Traitement des Espaces Dégradés » du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 ont d'ores et déjà été mobilisés.

BASSIN DE L'ALZETTE/BELVAL - Site de Micheville



Le site de Micheville couvre 380 hectares sur des communes meurthe-et-mosellanes (Thil et Villerupt) et mosellanes (Rédange, Russange et Audun-le-Tiche), à proximité immédiate du Luxembourg. Depuis 1988, le site est maîtrisé par l'EPF Lorraine sur une superficie de 333 hectares. Avant l'arrêt de son exploitation au début des années 1980, Micheville comptait à la fois une mine à ciel ouvert et un complexe sidérurgique intégré. Au début des années 1990, pour préparer le terrain à sa reconversion, l'EPF Lorraine a remodelé les sols, conservé et mis en sécurité cinq kilomètres de murs de soutènement et ouvert une nouvelle route d'accès.

L'essentiel des superstructures du site ont été entièrement démantelées par l'ancien exploitant pour laisser la place à de vastes plates-formes qui ont été en partie paysagées par l'EPF Lorraine (plantation de 850 000 arbres). Seuls quelques bâtiments ont été cédés pour des réutilisations à des fins artisanales et d'habitat. Aujourd'hui, dans l'optique du projet Alzette-Belval, le réaménagement des plates-formes basses du site en vue de leur urbanisation est un enjeu d'envergure au cœur de cette opération.

Les dépenses sur les espaces dégradés en 2009 auront permis :

- de mener à bien les Inventaires Historiques Régionaux des Vosges et de la Meuse qui finalisent l'inventaire des sites industriels et des activités de services en Lorraine ;
- de faire progresser la réflexion par des études sur les sites de Micheville/Alzette-Belval (étude de constructibilité et études urbanistiques), de Vouters à Freyming-Merlebach (étude diagnostique), du carreau de la mine de Roncourt, du pôle Industriel Toul Europe, de la VAC à Saint-Avoid (étude de valorisation), du site JLV à Cornimont ou sur les friches industrielles du Pays du Verre et du Cristal ;
- de mener des travaux de désamiantage, de démolition, de réhabilitation et/ou de paysagement dans le Bassin Houiller (à Forbach), dans les Vosges (sur les sites Peadouce, Géroville et Himbeaumont à Moyennoutier, sur l'ancienne filature à Laveline-devant-Bruyères...), dans les bassins sidérurgiques et ferrifères (à Homécourt avec la liaison A4, à Mont-Bonvillers sur le carreau de la mine de Murville...) ou dans la Meuse (sur le site des carrières d'Euville).

- de voies de désenclavement de friches industrielles à Forbach ;
- de création de zones d'activités : à Thiéfosse (site Victor Perrin), à Laveline-devant-Bruyères (ancienne filature), à Moyennoutier (site Himbeaumont) ;
- de création d'une zone mixte « habitat et activités commerciales ou artisanales » sur le site de la rue Nationale à Yutz ;
- de construction de logements : à Moyennoutier (site Peadouce), à Longwy (rue des Religieuses) ;
- d'équipements publics avec notamment le projet de création d'un centre d'interprétation et de documentation dédié aux métiers de la pierre sur les anciennes carrières d'Euville ;
- de zone de loisirs comme par exemple, sur le site de la carrière centrale à Forbach, site d'une centaine d'hectares où l'EPF a réalisé des travaux de terrassements, l'aménagement de chemins, des aménagements hydrauliques et la création d'espaces verts.



Protection de l'environnement
Umweltschutz

Crapaud vert
Wechselkröte
Bufo viridis

Le Crapaud vert est une espèce protégée, menacée d'extinction en France continentale, et uniquement présente en Alsace et en Lorraine. Ces mares ont été réalisées pour que l'animal puisse se reproduire. Elles sont caractéristiques des exigences de l'espèce (peu végétalisées, peu profondes et bien ensoleillées).

Die Wechselkröte ist eine geschützte Art, vom Aussterben bedroht auf dem französischen Festland, und nur im Elsass und in Lothringen gefunden. Diese Becken sind für das Tier zu reproduzieren. Sie sind typische Anforderungen der Arten (vegetationsarmes, leicht und sehr sonnig).

Merci de respecter les lieux et les animaux
Wir danken Ihnen, die natürliche Umgebung und die Tiere zu achten

FORBACH – Carrière centrale

La commune de Forbach qui souhaitait requalifier la carrière centrale, une ancienne carrière de sable de 80 hectares exploitée par les Houillères du Bassin de Lorraine, en zone de loisirs, a fait appel à l'EPF Lorraine. L'Etablissement est intervenu à la fois en tant qu'opérateur foncier et en tant qu'opérateur de la politique de Traitement des Espaces Dégradés. Les travaux menés sur le site par l'EPF ont permis son remodelage de manière à stabiliser les différents talus et fronts de taille et ont abouti à la création de 2 parkings, de buttes, de plantations et d'un futur plan d'eau (remontée de la nappe) puis des cheminements. Par ailleurs, le site étant une zone remarquable pour la reproduction d'espèces protégées de batraciens (crapaud vert), un réseau de mares a été créé sur la périphérie du futur plan d'eau.

Les sites et sols pollués

L'action de traitement des sites et sols pollués a pour objectif de conduire les démarches préalables de caractérisation de sites afin de faciliter la mise en œuvre des travaux de dépollution (quand le responsable de la pollution ne peut, à lui seul, assumer la dépollution). Les dépenses réalisées à ce titre ont été multipliées par un peu plus de deux entre 2008 (0,6 M€) et 2009 (1,5 M€). 85% d'entre elles sont des opérations « reconversion sites et sols pollués 8ème PPI » et 15% des opérations de « traitement des sites et sols pollués » (7ème PPI). La moitié des interventions est localisée dans les Vosges (site d'Himbeaumont à Moyenmoutier, site de la STAHV à Saint-Dié-des-Vosges) et 27% dans les bassins sidérurgiques et ferrifères (dans le bassin de Longwy, les vallées de la Fensch et de l'Orne).

22% de l'enveloppe « Sites et Sols Pollués » du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 ont d'ores et déjà été mobilisés.

Les dépenses sur les sites et sols pollués en 2009 auront permis :

- de réaliser des études (12% des opérations) sur le site SLR à Basse-Ham, le secteur gare à Saulnes, le site BATA à Réchicourt-le-Château... ;
- de mener des travaux de dépollution (88% des opérations) sur le site Himbeaumont à Moyenmoutier, sur l'ancien carreau de la mine de Murville à Mont-Bonvillers, sur le site de la STAHV à Saint-Dié-des-Vosges, des Forges et boulonneries à Ars-sur-Moselle et sur les sites SESA à Sarreguemines et de la Paix à Algrange...



MOYENMOUTIER – Site Himbeaumont

L'usine d'Himbeaumont, désaffectée suite à la liquidation judiciaire de la société Abramante, accueillait à l'origine une scierie, composée de plusieurs corps de bâtiments sur un terrain de près de cinq hectares. Les collectivités locales voient dans ce site, en raison de son accès très facile à partir de la voie rapide, une opportunité de développer l'accueil d'activités commerciales. La commune de Moyenmoutier a sollicité l'intervention de l'EPF Lorraine au titre de la politique régionale de Traitement des Espaces Dégradés pour la requalification du site et notamment le traitement des 19 000 m² de surfaces amiantées et de plusieurs tonnes de terres polluées au pyralène.

Les friches urbaines

Sont concernées les friches comportant des activités industrielles, artisanales ou de bureaux, et inscrites en zone urbanisée ou à urbaniser, du document d'urbanisme. Le montant des dépenses faites dans le cadre d'interventions sur de telles friches est de 189 187 € en 2009. La quasi-totalité de ces dépenses ont été réalisées au titre de la reconversion des sites urbains (8ème PPI).

10% de l'enveloppe « Friches urbaines » du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 ont été mobilisés.

Ces interventions auront permis :

- d'engager des études notamment de maîtrise d'œuvre sur le site des anciens ateliers municipaux à Metz ;
- de mener des travaux à Nancy (place de Padoue, site des Abattoirs et rue de Phalsbourg) ou sur le pôle gare à Epinal.



Les opérations d'aménagement

Les opérations d'aménagement confiées par l'Etat ont mobilisé 1,3 M€ en 2009. Elles sont en nette diminution par rapport à 2008 (2,1 M€). Le Parc d'Activités de Nancy-Pompey (cf. rapport spécifique de la ZAC) et le Bois des Trente jours à Moutiers continuent de se partager ces dépenses (respectivement 62% et 38%).

En 2009, 10,5 hectares ont été cédés au titre des opérations d'aménagement (environ 1 M€ pour 8 actes) dont presque 6 hectares vendus à Voies Navigables de France Nord-Est sur la plate-forme multimodale de Nancy Nord.

Par ailleurs, la ZAC du Parc International d'Activité des trois frontières est aujourd'hui administrativement close.

Les opérations diverses

Les dépenses en matière d'opérations diverses en 2009 sont en augmentation par rapport à 2008 (2,1 M€ contre 1,4 M€). Les actions de « restructuration urbaine et de l'immobilier industriel » plus soutenues expliquent en grande partie cette augmentation. Une seule acquisition a été réalisée dans le cadre plus précisément des « opérations diverses 8ème PPI », celle des 89 hectares sur le plateau de Malzéville (Eulmont).

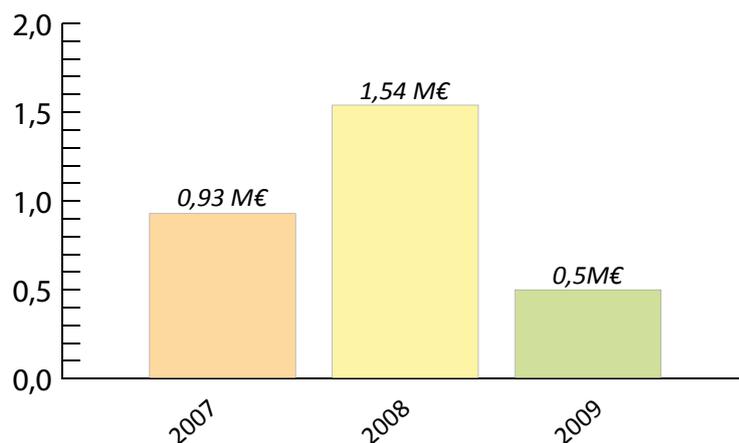
Ces dépenses auront permis en 2009:

- de faire progresser la réflexion par des études sur les plates-formes multimodales ou sur la cité de Gorcy à Moutiers ;
- de mener des travaux d'envergure sur le site de la Taillerie et des bords de Meurthe à Baccarat et sur la station lysimétrique à Homécourt ou plus modestes sur les Forges et boulonneries à Ars-sur-Moselle, sur le site verrier de Vannes-le-Châtel, la fonderie SESA à Sarreguemines, le site de la Paix à Algrange...



Les actions sous mandats

Les actions confiées en mandat à l'EPF par l'Etat et diverses collectivités ont engendré, en 2009, une dépense globale de 484 592 €. Ces dépenses ont nettement diminué par rapport à 2008 (1,5 M€) et plus encore par rapport à 2005 (7,55 M€). L'Établissement vise à terme, un solde définitif de ces mandats.



2 avenants aux conventions de mandat foncier (Granges-sur-Vologne / Site Ancel Seitz) et de travaux (4ème tranche de viabilisation de l'Europarc de Forbach Nord) ont été signés en 2009. Cette dernière opération a mobilisé 62% des dépenses. Conjuguée à l'opération 3ème tranche de viabilisation de l'Europarc de Forbach Nord, elles totalisent les trois quarts des dépenses effectuées en 2009 soldant ainsi l'opération.



Outre ces projets de viabilisation, les actions sous mandats auront également permis de porter un projet d'équipements publics sur le site Ancel Seitz à Granges-sur-Vologne. La commune de Granges-sur-Vologne a, en effet, étudié les possibilités de réaffectation de ce site dans la perspective d'une réhabilitation orientée vers la création d'un lieu de diffusion artistique couplé avec des possibilités d'hébergement lors d'événements culturels ponctuels comme l'organisation de formations temporaires (stages de musique).

Chapitre 2

Les marchés



Préambule : L'évolution des procédures d'attribution des marchés publics

Le Conseil d'administration a, par ses délibérations n°04/68 et n°07/15 en date des 17 mars 2004 et 10 octobre 2007, confirmé la soumission de la passation et de l'exécution des marchés de l'EPF Lorraine aux règles issues du Code des Marchés Publics.

En application de ces délibérations, une Commission des Achats Interne (CAI) a été mise en place en 2004 et son fonctionnement a été confirmé en 2007.

Le décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 a modifié en profondeur les procédures d'attribution des marchés publics pour les services et les établissements publics de l'Etat, en supprimant la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et en portant le seuil des consultations passées sans publicité ni mise en concurrence préalables de 4000 € HT à 20 000 € HT.

L'Etablissement Public Foncier de Lorraine a donc fait le choix d'étendre le champ d'action de la CAI à la totalité de ses consultations, afin d'appuyer le Directeur Général, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, dans sa prise de décision et de répondre, dans les meilleures conditions aux obligations de transparence et de traçabilité induites par le Nouveau Code des Marchés Publics.

Dans cette optique, la composition de cette commission a été modifiée. Elle accueille désormais les administrateurs, anciens membres de la CAO, qui ont voix délibérative.

L'année 2009, a en outre, été marquée par la mise en œuvre, dans le cadre des procédures de marchés publics, de différentes mesures s'inscrivant dans le Plan de Relance du Gouvernement en direction des entreprises, notamment le versement d'une avance représentant 20% du montant du marché pour toute consultation supérieure à 20 000 €.

En parallèle, les nouveaux Cahiers des Clauses Générales Fournitures Courantes et Services (CCAG FCS, arrêté du 19 janvier 2009), Prestations Intellectuelles (CCAG PI, arrêté du 16 septembre 2009), Marchés Industriels (CCAG MI, arrêté du 16 septembre 2009), Technologies de l'Information et de la Communication (CCAG TIC, arrêté du 16 septembre 2009) ont été mis en œuvre dans les délais impartis par le législateur.

Le Nouveau Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux (CCAG Travaux, arrêté du 8 septembre 2009) est pour sa part applicable au 1er janvier 2010. Les modèles de pièces de marché ont été mis à jour en conséquence.

Ces nouvelles dispositions, ainsi que l'ensemble des pratiques d'achat de l'Etablissement et la définition des unités fonctionnelles font désormais l'objet d'un guide des achats internes approuvé par le Conseil d'Administration par la délibération 09/28 du CA du 22 avril 2009, approuvée par le Préfet de Région le 5 mai 2009.

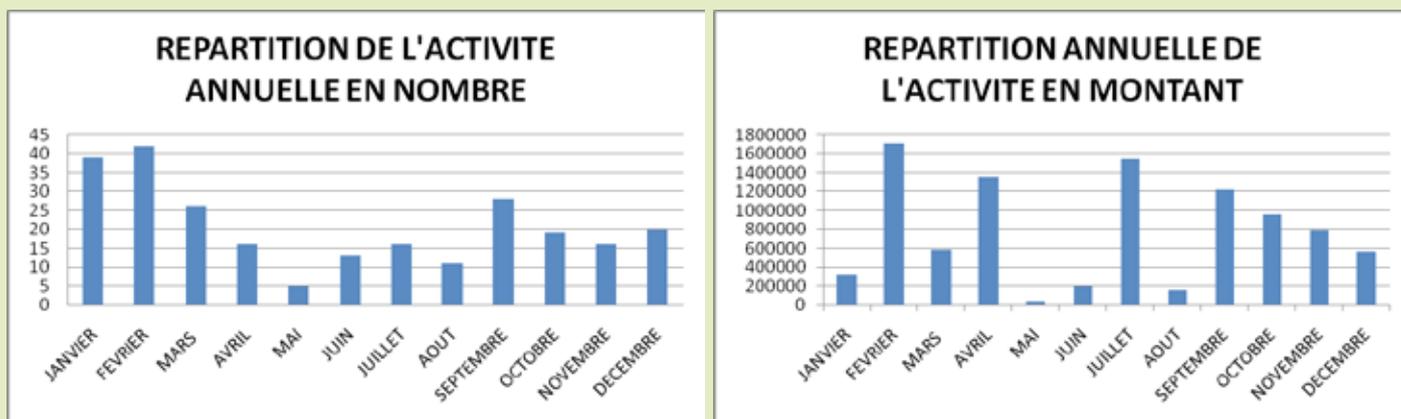
Le bilan de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission des Achats Interne (CAI)

L'activité de ces deux commissions ayant été particulièrement bouleversée par les dernières réformes de la réglementation, aucune comparaison pertinente ne peut être effectuée avec les exercices antérieurs.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 4 fois en janvier et février 2009, avant sa suppression, et ses membres ont examiné 7 dossiers, aboutissant à la désignation de 22 attributaires.

La Commission des Achats Interne s'est réunie, pour sa part, 51 fois tout au long de l'année 2009 et ses membres ont examiné 153 dossiers, aboutissant à la désignation de 146 attributaires.

Un jury de concours s'est réuni 3 fois en 2009 en vue de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée du projet d'extension de l'EPF Lorraine.



La masse globale des prestations attribuées en CAO sur la cette période s'est élevée à 1 755 815.08 € HT.

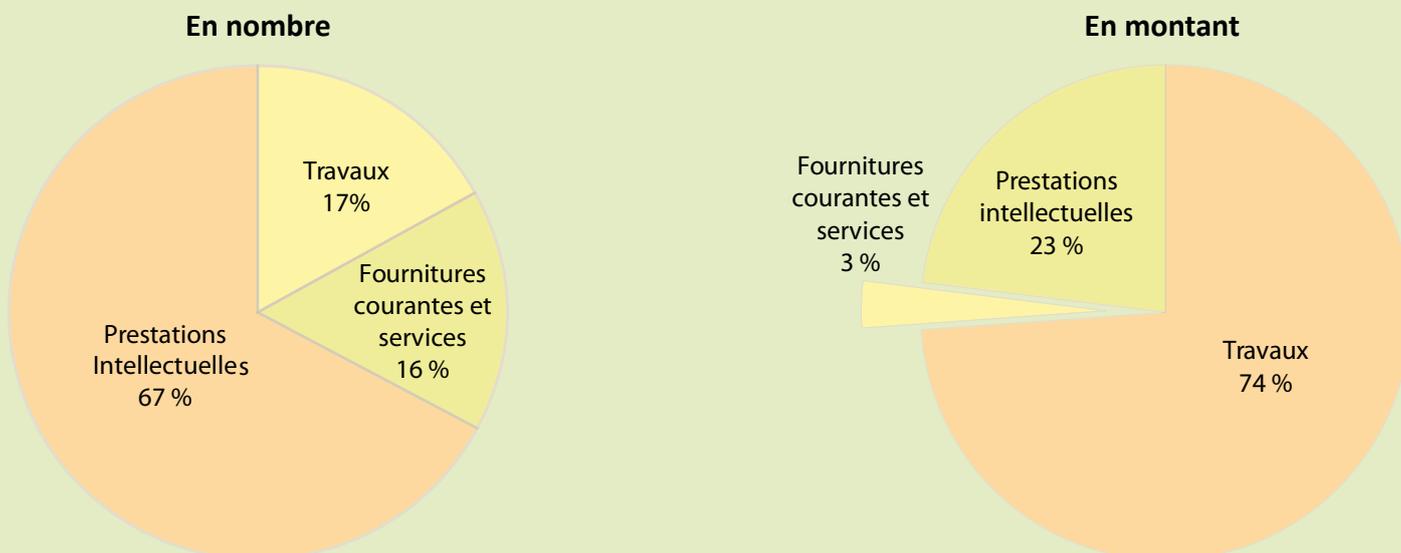
La masse globale des prestations attribuées en CAI sur la cette période s'est élevée à 6 603 887.65 € HT.

La masse globale des prestations attribuées en jury sur la cette période s'est élevée à 961 584.00 € HT.

Les différentes commissions ont donc examiné 161 dossiers permettant de désigner 169 attributaires pour un montant total de 9 321 286.73 € HT.

Le cœur de l'activité des deux Commissions reste les marchés de travaux qui représentent une part importante de son activité en termes de montant.

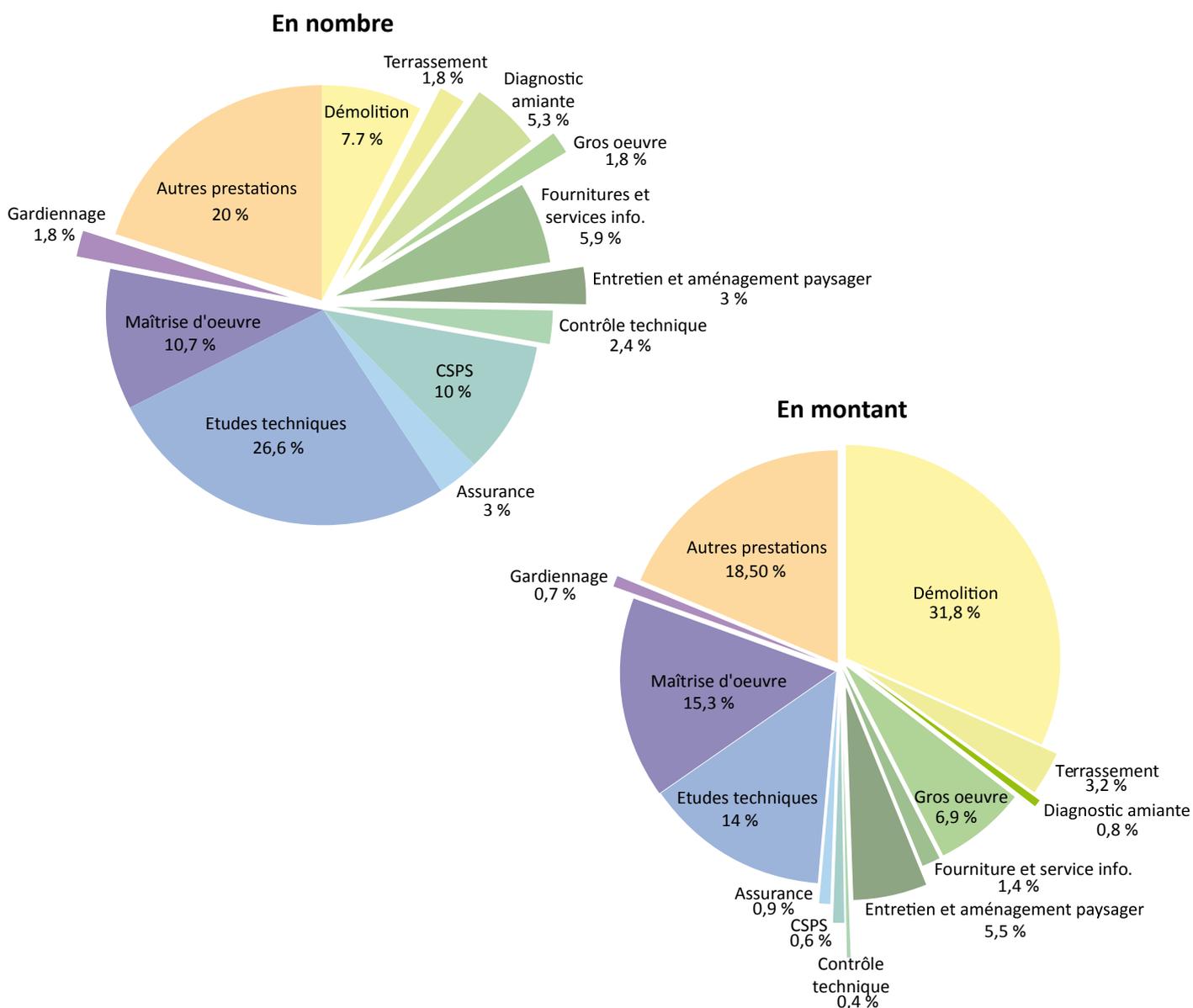
Répartition des prestations en fonction de leur nature



Les différents types de marchés

12 natures de prestations vont être examinées de façon plus détaillée car elles représentent près de 80% des dossiers traités en Commission et 80% en montant. Il s'agit des marchés de démolition, de terrassements, de gros œuvre, d'aménagement paysager, d'assurance, de fournitures et services informatiques, de diagnostic amiante, de maîtrise d'œuvre, d'études techniques, de contrôle technique, de Coordination de la Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) et de gardiennage.

Les autres prestations, moins significatives en termes de nombre et de volume, ne permettent pas une analyse détaillée.



21 lots différents ont été déclarés infructueux ou sans suite sur proposition des Commissions au cours de l'année 2009 pour des raisons variées (absence d'offres ou offres non conformes ou en raison de montants trop élevés par rapport à l'estimation du maître d'œuvre).

Les commissions ont également donné leur avis sur 154 avenants, dont 4 en CAO en janvier-février 2009. Ils sont principalement liés à des modifications de programmes et à des aléas de chantier. Conjointement, 8 marchés complémentaires ont été approuvés par les membres des Commissions.

La commission a également donné son avis sur 11 marchés qui ont été négociés par l'Établissement.

Les opérations remarquables

On notera dans le cadre du traitement des espaces dégradés l'attribution des marchés pour :



Des travaux de démolition et de clos couvert sur bâtiment inscrit sur le site des SALINES ROYALES à DIEUZE



La requalification paysagère du site de la Mine ORNE à MOYEUVRE GRANDE



Le désamiantage et la déconstruction du gymnase rue PONSCARME – Site VIVIANI à EPINAL



La requalification de l'ancienne entreprise CHAMPION sur le site de la Rue Nationale à YUTZ



Les travaux de plantations du Golf de SENELLE à LONGWY



La requalification du site PEAU-DOUCE à MOYENMOUTIER



La requalification de l'ancien site VICTOR PERRIN à THIEFOSSÉ



La requalification de l'ancienne cimenterie à DISTROFF



La requalification de l'ancienne faïencerie de BADONVILLER



La requalification du site du Stock à Minerai à MOYEUVRE GRANDE



La requalification de l'ancienne usine INDESIT- site MERLONI - à MANOM



La requalification paysagère du Carreau de Mine à HUSSIGNY GODBRANGE



La requalification de l'ancienne laiterie à BOVEE SUR BARBOURE

Pour les autres opérations en prestations, on peut noter l'attribution des marchés pour :

- La requalification des Bâtiments TAILLIERES et BORDS DE MEURTHE à BACCARAT
- La requalification du site du garage Peugeot à VANDOEUVRE LES NANCY
- Les investigations environnementales urgentes dans le cadre des opérations de l'EPFL
- La requalification du site du collège MONTAIGU à JARVILLE
- Les travaux de voirie définitive sur le site EIFFEL dans le cadre du Parc d'Activités NANCY POMPEY



SAINT-DIE - Site Gantois



Pour les actions sur fonds propres de l'établissement, les commissions ont statué sur :

- Le déploiement du site Internet de l'EPFL
- Le concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du siège de l'EPFL

Clôture des marchés anciens

Comme les années passées, l'EPF s'est attaché à solder les lots des marchés achevés et a entamé une vaste campagne d'apurement des dossiers de marchés anciens non encore soldés. On notera ainsi tout particulièrement en 2009, la clôture des marchés relatifs à :

- Requalification du site de l'ancienne filature (2ième phase) à LAVELINE DEVANT BRUYERES
- Requalification du site SMURFIT LEMBACEL à NOVEANT SUR MOSELLE
- Requalification du site de la STAVH à EPINAL
- Dépollution de terres souillées aux hydrocarbures sur le site de la Paix à ALGRANGE NILVANGE
- Requalification du site GEROVILLE à MOYENMOUTIER
- Construction de la voie EUROZONE à FORBACH
- Travaux d'entretien et de sécurisation du bâtiment, siège de l'EPFL
- Requalification de l'ancien moulin à FREMIFONTAINE
- Requalification du site DAUM à VANNES LE CHATEL
- Requalification du site du Stock à Minerai à MOYEUVRE GRANDE
- Réalisation de travaux de maçonnerie sur le site de la Rue Jeanne d'Arc à REHON
- Requalification du site GANTOIS II à SAINT DIE DES VOSGES
- Réalisation des bretelles du giratoire sur le site EUROZONE à FORBACH
- Requalification du site VIVIANI, rue Ponscarne à EPINAL
- Requalification des Berges de l'Orne en matière de paysage-
- Aménagement des berges de la Côte Rouge à SAULNES
- Requalification des Magasins de la Concentration à EPINAL
- Requalification du site THENTOREY à ELOYES
- Requalification du site HIMBEAUMONT à MOYENMOUTIER
- Requalification des Anciennes Carrières à EUVILLE
- Requalification du site JLV à CORNIMONT
- Création du site du lysimètre à HOMECOURT
- Requalification du site de la Mine à MONT BONVILLERS

EUVILLE - Site des carrières



Des écarts ont pu être constatés pour certaines opérations, entre le montant du marché initial indiqué et le montant du Décompte Général et Définitif (DGD). Ils sont négatifs dans l'hypothèse de marchés interrompus en accord avec le prestataire et la collectivité territorialement concernée, de marchés à bons de commande, ou de marchés à prix unitaire. Ils sont positifs lorsque des avenants ont été passés pour prendre en compte, soit des aléas, soit des besoins non prévus au programme initial.

Le bilan des marchés attribués de plus de 4000 € Hors Taxe (avec indication du nom du prestataire retenu et du montant du marché) a été publié sur le site Internet de l'Etablissement au cours du premier trimestre 2010 (le 5 février 2010) conformément à la réglementation.

Les perspectives 2010

L'année 2010 sera, à l'image de l'exercice 2009, particulièrement riche en matière réglementaire, ce qui donnera lieu à une mise à jour de notre Guide des Achats Interne :

- Les seuils sont modifiés à compter du 1er janvier 2010 afin de tenir compte de l'évolution des seuils fixée par l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) conclu dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

	Seuils applicables jusqu'au 31/12/2009	Projets de seuils applicables au 01/01/2010
POUVOIRS ADJUDICATEURS		
Fournitures et services		
- Etat : art. 26 II 1°	133 000 €	125 000 €
- Collectivités territoriales : art. 26 II 2°	206 000 €	193 000 €
- Fourniture domaine de la défense : art. 26 II 3°	206 000 €	193 000 €
- Services Recherche et développement : art. 26 II 4°	206 000 €	193 000 €
Travaux		
- Libre choix des procédures : art. 26 II 5	< 5 150 000 €	<4 845 000 €
- Appel d'offres (ou recours aux procédures des articles 35 à 38) : art. 26 IV	>5 150 000 €	>4 845 000 €
ENTITES ADJUDICATRICES		
Fournitures et services : art. 144 III a)	412 000 €	387 000 €
Travaux : art. 144 III a)	5 150 000 €	4 845 000 €

- Le dispositif relatif aux avances sur marchés publics lancé dans le cadre du Plan de Relance du Gouvernement en direction des entreprises est désormais terminé. Les prestataires ne pourront plus prétendre qu'à une avance de 5% du montant du marché obtenu, à la condition que celui-ci soit d'au moins 50 000 € HT.
- Les acheteurs publics auront l'obligation de publier en ligne l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) des marchés supérieurs à 90 000 € HT (arrêté du 14 décembre 2009).
- Les prestataires auront l'obligation de répondre de façon dématérialisée aux marchés informatiques supérieurs à 90 000 € HT (arrêté du 14 décembre 2009)
- Les acheteurs publics auront la possibilité d'imposer le dépôt électronique d'une offre pour les autres consultations (arrêté du 14 décembre 2009)
- Les prestataires ne seront plus obligés de s'inscrire et s'identifier pour pouvoir retirer le DCE en ligne (arrêté du 14 décembre 2009). Notre prestataire, ACHATPUBLIC, a mis en place une maintenance pour pouvoir répondre dans les temps à cette échéance.

Le décret n°2009-1456 du 27 novembre 2009 publié au JO du 28 novembre 2009 transpose la directive européenne « RECOURS » dans notre droit national. Ce décret modifie en profondeur le Code de Justice administrative et apporte des modifications significatives au Code des marchés Publics, notamment en matière de délais relatifs à l'information des candidats non-retenus.

Ce délai passe de 10 à 16 jours sauf si les plis sont envoyés sous forme électronique via une plateforme dédiée : le délai est alors de 11 jours.

Au cours de l'année 2010, l'EPF Lorraine poursuivra la fiabilisation et la simplification de la commande publique en mettant notamment au point plusieurs accords cadres et marchés à bons de commande sur certaines thématiques intéressant l'ensemble de l'Etablissement (géomètres, diagnostic amiante, fournitures informatiques, travaux urgents de dépollution etc.). Un premier marché de ce type relatif aux investigations environnementales urgentes a ainsi été notifié le 12 octobre 2009 pour une durée de douze mois renouvelable deux fois.

Enfin, dans une optique de promotion du Développement Durable, une première expérimentation relative à l'insertion d'une clause sociale en application de l'article 14 du Code des Marchés Publics est actuellement en cours dans le cadre de la requalification paysagère du site de la mine à Hussigny Godbrange. Ce marché notifié le 8 février 2010 doit permettre d'obtenir un volume d'insertion au moins égale à 15 000 € par le biais d'une entreprise de travail temporaire. Parallèlement, l'Etablissement a confié l'entretien de ses espaces verts et le nettoyage de ses véhicules de services à deux entreprises d'insertion (SNI et SINEO). Le recours à ce type de clause devrait continuer à se développer tout au long de l'exercice 2010.

Chapitre 3

La vie de l'Établissement



L'institutionnel

Le Bureau

3 : réunions se sont tenues en 2009 (25 février, 17 juin et 25 novembre).

114 : délibérations approuvées.

107 : conventions et avenants présentés (63 relevant du foncier et 44 de la reconversion).

Philippe SERRIER

Adjoint au Maire de Bar-le-Duc
Communauté de communes de Bar-le-Duc

nommé en remplacement de Nelly Jaquet

Le Corthex

(Instance de programmation des actions de reconversion du contrat de projets Etat-Région 2007-2013)

3 : réunions se sont tenues en 2009 (23 mars, 8 juin, 26 octobre).

80 : décisions prises :

- 43 en Traitement des Espaces Dégradés (pour 7,155 M€ - EPFL : 61,1 %)
- 10 en traitement des Sites et Sols Pollués (pour 0,895 M€ - EPFL : 55,5 %)
- 2 en reconversion des Friches Urbaines (pour 0,88 M€ - EPFL : 50 %)
- 18 en Minoration Foncière (pour 1,9 M€ - EPFL : 66,6 %)
- 6 pour le Fonds d'Intervention (pour 0,9 M€ - EPFL : 100 %)
- 1 en reconversion des Sites Militaires (pour 0,15 M€ - EPFL : 40 %).

Le Corthex a délibéré favorablement pour 78 opérations pour un montant total de 11,9 M€ (dont 63,5% sont pris en charge par l'EPFL).

Le Conseil d'Administration

3 : réunions se sont tenues en 2009 (22 avril, 7 octobre et 16 décembre).

100 : délibérations adoptées.

Parmi les sujets importants abordés lors de ces réunions, on citera :

- les questions relatives à la participation de l'EPF au plan de relance du gouvernement et aux logements sociaux (VEFA),
- et l'évolution des missions de l'Etablissement public.

A noter également la passation d'un nouvel accord d'intéressement du personnel pour une durée de trois ans. Enfin, la question du droit de préemption a été abordée en lien avec la parution du nouveau décret modificatif du 11 décembre 2009.

Le décret modificatif du 11 décembre 2009

Fin 2007, une procédure de modification des décrets constitutifs de l'ensemble des EPF de l'Etat a été engagée au niveau du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer par la Direction Générale de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages pour apporter notamment davantage de sécurité juridique aux délégations d'exercice du droit de préemption.

Les apports du décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 sont les suivants :

- sécurisation des conditions d'exercice du droit de préemption dont les EPF de l'Etat sont titulaires ou délégataires, instituant la possibilité pour leur Conseil d'Administration de déléguer ce droit à leur Directeur Général ou leur adjoint ;
- possibilité offerte aux EPF d'exercer le droit de priorité défini par le code de l'urbanisme ainsi que le droit de préemption prévu par l'article L 143-2 – alinéa 9 du code rural ;
- précision apportée concernant le caractère exécutoire des délibérations afférentes à l'exercice d'un droit de préemption ou du droit de priorité. Celles-ci sont exécutoires de plein droit dès leur transmission au Préfet de Région, si l'exercice par l'Etablissement de ce droit est prévu dans une convention signée avec la collectivité territoriale concernée. En l'absence de convention, les décisions du Directeur Général ou de son adjoint sont exécutoires dans le délai de 10 jours après leur réception par le Préfet de Région ;
- et enfin, habilitation des EPF de l'Etat à acquérir des participations dans des sociétés, groupements ou organismes dont l'objet concourt directement à la réalisation de leurs missions. Le décret fixe le caractère exécutoire des délibérations relatives aux acquisitions réalisées à ce titre.

L'évolution des missions

Un groupe de travail a été mis en place avec les administrateurs de l'EPFL pour examiner l'évolution des missions et adapter les modalités d'intervention de l'organisme afin de s'inscrire en harmonie avec les politiques publiques de l'Etat et répondre plus efficacement aux demandes des collectivités locales.

A l'issue d'une première séance qui s'est tenue en juin, un diagnostic de l'action de l'Etablissement a été élaboré, identifiant quatre enjeux principaux :

- Pérenniser les compétences qui sont actuellement reconnues à l'Etablissement,
- Disposer d'une réelle visibilité financière à court, moyen et long terme,
- Augmenter la valeur ajoutée de l'Etablissement par l'approfondissement de la connaissance des territoires et le développement d'une compétence d'ingénierie foncière et de conseil aux collectivités,
- Disposer de critères d'intervention clairs, partagés et priorisés par politique, permettant la mise en place d'une évaluation.

Une seconde réunion qui a eu lieu en octobre, a permis de recenser les critères d'intervention au regard :

- de la nature du projet de la collectivité et de sept axes d'action prioritaires : contribuer à la production de logements notamment sociaux, à la résorption de l'habitat indigne, à la création d'emplois, à la réalisation d'équipements publics structurants, au développement durable, à la constitution de réserves foncières régionale, départementale ou intercommunale, être en cohérence avec les documents d'urbanisme et de planification existants,
- de la nature de l'intervention de l'EPFL (technicité sur le plan foncier, en matière de reconversion, intervention à caractère d'urgence...),
- de la prise en compte du contexte territorial (situation socio-économique du territoire, stratégie foncière partagée au niveau intercommunal, implication financière de la collectivité, solidité du partenariat avec les élus locaux).

Le Conseil d'Administration, réuni le 16 décembre 2009, a validé les propositions d'adaptation formulées par les membres du groupe de travail qui se traduisent essentiellement par le développement d'un nouveau métier d'ingénierie foncière et de conseil aux collectivités, la définition d'une grille d'analyse des dossiers permettant de mieux cibler l'intervention de l'Etablissement.

Sur ces nouvelles bases et à l'occasion de la révision à mi-parcours du CPER, une adaptation du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'organisme couvrant la période 2007-2013, sera engagée au cours de l'année 2010.

Les plans d'actions

Le plan général d'actions

Le plan général d'actions relatif aux activités, aux moyens et à la vie quotidienne au sein de l'établissement est en cours d'exécution depuis 2008.

Le plan s'articule autour de 11 objectifs stratégiques qui se déclinent en 72 fiches-actions (37 sont achevées, 27 en cours et 8 non encore commencées).

Le plan général d'actions est devenu, en 2009, un outil privilégié de pilotage et de management pour la direction générale. Il fait l'objet d'un point de situation mensuel lors de chaque comité de direction.

Les plans d'actions spécifiques

On peut notamment citer le plan d'action foncier et le plan consistant à solder les opérations anciennes. Ces plans constituent des actions du plan général évoqué ci-dessus.

Le plan foncier

Après 35 ans d'activité, il est apparu indispensable de faire un point précis sur le patrimoine acquis par l'établissement en fonds propres ainsi que sur les opérations d'acquisition effectuées en prestations de services, notamment quant au cadre juridique et conventionnel constitué.

Ce bilan, présenté au Bureau du 19 novembre 2008 et au conseil d'administration du 10 décembre 2008, a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions foncier.

Le plan d'actions vise à :

1. assurer un meilleur suivi de l'application des modalités de portage et de revente dans le respect des clauses conventionnelles.
2. engager une action de revente des biens acquis hors convention, dont le maintien en patrimoine ne se justifie dorénavant plus et de suivi des biens dont le maintien se justifie encore.
3. associer des opérations anciennes aux nouveaux dispositifs mis en œuvre, notamment les conventions-cadre.

Au 31/12/2009, le bilan de la mise en œuvre du plan foncier était le suivant :

	Foncier en fonds propres	Foncier en prestations	Total
Nbre de situations identifiées en 11/08	323	45	368
Nombre de situations réglées	119	14	137
Nombre de situations à traiter au 16/12/2009	200	31	231
Taux d'avancement	38 %	31 %	37 %

Le plan «solde des opérations anciennes»

Ce plan est né du constat qu'un certain nombre d'opérations, le plus souvent physiquement achevées, n'avaient pas été clôturées d'un point de vue administratif et financier. En 2009, des avancées notables ont été enregistrées. Ainsi, grâce à la mobilisation du service juridique et financier, près de 449 marchés ont été soldés.

La gestion prévisionnelle de la trésorerie

Dans la mesure où la gestion de la trésorerie se révèle être un enjeu fort, la direction générale a souhaité, en concertation avec l'agent comptable de l'établissement, s'adjoindre les services de Price Waterhouse Coopers, pour une formation-action destinée à accompagner les équipes financières à monter en gamme sur cette thématique. L'EPFL devra disposer d'ici la fin de l'année 2010, d'une gestion prévisionnelle de sa trésorerie lui permettant de disposer d'une visibilité financière à court, moyen et long termes.

L'analyse des risques

La complexité et l'incertitude de l'environnement économique administratif et social pèsent fortement sur l'atteinte des objectifs des organisations. L'EPFL n'échappe pas à ce phénomène.

Sensibilisée par la mission de contrôle général économique et financier à la problématique du risque, la Direction générale de l'EPFL a décidé d'élaborer une cartographie des risques qui consiste à représenter visuellement les risques d'une structure. La cartographie permet de repérer rapidement et plus facilement les zones de risques à traiter en priorité.

Par cette cartographie, l'EPFL entend limiter au maximum ses risques propres qui peuvent être d'ordre financier, techniques, réglementaires ou managériaux. Il entend également offrir à ses partenaires (collectivités locales, État ...) et à ses salariés un niveau de sécurité et de fiabilité renforcés.

Une réflexion interne au comité de direction (CODIR) a été engagée en début d'année 2009. Elle a abouti à l'élaboration d'une première cartographie des risques approuvée par le CODIR du 2 mars 2009. Cette cartographie a ensuite été transmise au contrôleur général qui l'a validée en avril 2009.

La formation

Un plan général de formation a été constitué sur 3 ans afin de mieux répondre aux attentes des agents et surtout pour en faciliter l'organisation. Une enquête a été menée auprès de tous les services pour recenser les besoins puis une analyse a été faite par le Comité de Direction afin de définir des priorités.

29 formations différentes ont été dispensées au personnel (18 sont achevées et 11 se poursuivent sur 2010).

2 formations ont été dispensées à l'ensemble du personnel : «Téléphonie - Nouveau matériel» et «Conduite de réunion - communication interne».

1 formation a été dispensée aux utilisateurs ADIX (logiciel comptable).

1 formation d'ordre général a été dispensée (*recyclage Sauveteur Secouriste du Travail*).

3 formations ont été proposées aux utilisateurs de logiciels spécifiques (*Géoconcept, Project 2007 et Sharepoint designer*).

Le projet d'extension des locaux

Le Conseil d'Administration de l'EPFL a décidé en décembre 2008 de restructurer son siège social basé à Pont à Mousson – Rue Robert Blum. Pour un budget de 10,6 M€ TTC, le choix s'est porté sur la réalisation d'une construction neuve de 2 600 m² environ et la réhabilitation d'une partie des bâtiments existants – 800 m² environ dans une optique de développement durable.

Le nouvel ensemble s'implantera au centre du terrain de 8 000 m² et devra s'intégrer au paysage de coteaux (déclivité importante – près de 10 %) et être à l'échelle du quartier d'habitations environnant. Il a été demandé aux concepteurs d'allier le bâtiment existant à la construction neuve de manière à ne percevoir qu'un seul bâtiment ; cette compacité répondant également aux besoins de proximité fonctionnelle et de travail entre les services.

L'autre défi imposé à l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue (SUTTER et LABURTE Architectes, Patrick Paul MICHEL architecte, ICAT ingénieurs conseils, ENERGICO, GDP Acoustique et BERTHOLD LENZIN paysagiste) est le maintien des personnels de l'EPFL sur le site pendant les travaux. Un objectif de chantier vert à faibles nuisances, notamment sonores, a été formulé dans le cahier des charges du projet.

La problématique du stationnement et des aménagements paysagers a aussi une place particulière dans les réflexions à mener. En effet, plus de 120 places de parking réparties sur l'ensemble du site sont à distribuer sans négliger les espaces à paysager qui devront être qualitatifs et d'un entretien facile.

Enfin, le dernier défi de ce projet de restructuration est la démarche environnementale de type HQE (Haute Qualité Environnementale). La construction neuve devra, une fois bâtie, consommer moins de 50 kWh/m²/an et l'aile réhabilitée fonctionner avec environ 130 kWh/m²/an. L'obtention de ces performances énergétiques, qui s'inscrivent dans une réflexion de développement durable, passe par plusieurs choix de procédés constructifs innovants : ossatures et façades en bois, isolation de 30 à 40 cm de fibre de bois ou de laine de roche, menuiseries triple-vitrage, pompe à chaleur sur sondes géothermiques, VMC double flux, récupération des eaux pluviales, orientation Nord – Sud, réduction des ouvertures et notamment à l'ouest, etc..

Le démarrage des travaux est programmé pour l'été 2010. Quant à la mise en exploitation du bâtiment final, elle est prévue pour le second trimestre 2012.



Chapitre 4

Les actions de communication



L'événementiel

Une exposition photos avait été conçue dans le cadre des 35 ans de l'Etablissement, fêtés en 2008. Cette exposition itinérante a continué à parcourir la Lorraine en 2009 et a été installée :

- à la communauté urbaine du Grand Nancy des 16 janvier au 11 février,
- en mairie d'Epinal des 6 au 27 mars,
- en mairie de Verdun des 15 au 25 mai,
- en mairie de Rombas des 18 juin au 9 juillet,
- et en mairie de Longwy des 5 au 23 octobre.

A la demande de l'ARELOR, fédérant les organismes HLM de Lorraine, une présentation de l'Etablissement a été faite dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Habitat en Lorraine le 9 décembre 2009.

Grand Nancy



Les publications et le multimédia

Les fascicules

Dans le cadre de l'exposition photographique itinérante organisée suite aux 35 ans de l'Etablissement, une série de fascicules a rendu compte de façon non exhaustive des différentes opérations menées par l'Etablissement sur les territoires lorrains (Grand Nancy, Vosges, Meuse, Orne-Fensch et Pays-Haut).



La carte de vœux



54



55



57



88

La carte de vœux 2010 a été proposée en format papier et en format électronique. Une carte entièrement dématérialisée est à l'étude pour les vœux 2011.

Les lettres d'information

Les lettres d'informations n°4 et 5 sur les thèmes du logement pour la première et de l'emploi pour la seconde ont été diffusées à plus de 1700 exemplaires (administrateurs, préfectures, collectivités, autres EPF...).

Le format a également évolué avec la lettre d'information n°5 qui se présente sous forme de tabloïd (format 42 x 59,4 cm).



L'EPF Lorraine en 7 questions/Réponses



Ce document qui présente l'Etablissement et ses missions a également vu le jour en 2009. Il est régulièrement actualisé (organigramme, administrateurs, décret...).

Le calendrier 2010

Des calendriers personnalisés (photos et couleurs de l'Etablissement) ont été diffusés et distribués à nos partenaires. L'expérience sera reconduite pour le calendrier 2011.



Le site internet

L'Etablissement a lancé son nouveau site internet afin de mieux rendre compte de ses missions et de son activité.

Le site se décline autour des 3 espaces suivants :

- Présentation générale : les interventions de l'EPFL et les EPF en France en accès "Grand Public" ;
- Espace partenaire en accès "sécurisé" : permettant aux partenaires de l'établissement (avec lesquels nous avons passé une convention) de suivre leurs opérations ;
- Espace entreprise en accès "réservé" : permettant aux prestataires de voir tous les appels d'offres en cours. On y trouve également la liste des marchés passés l'année précédente.

Les demandes spécifiques

Des demandes spécifiques ont été faites par les services pour différents supports de communication :

Une plaquette de présentation de la ZAC du Parc International d'Activités (PIA) a été réalisée et diffusée lors du passage de l'exposition à Longwy.



Une fiche présentant l'opération de requalification paysagère de la Cité Sainte-Odile à Rosselange a été distribuée lors d'une réunion publique tenue en mairie de Rosselange.

Un bilan 1998-2008 des sites militaires retraçant les opérations importantes menées par l'Etablissement dans le cadre du PRARD (Programme Régional d'Accompagnement des Restructurations de Défense) a été diffusé à l'ensemble des partenaires associés à ce dispositif.



Les sorties et voyages d'études

Le Centre Pompidou à Metz

La visite du chantier du centre Pompidou à Metz a été organisée à l'initiative d'un de nos administrateurs, Guy Bergé, vice-président de Metz Métropole.

L'Etablissement est intervenu sur ce site dans le cadre d'un vaste projet urbain sur des espaces libérés par des activités ferroviaires et commerciales porté par la Ville de Metz puis par la communauté d'agglomération de Metz Métropole. A leur demande, l'EPF est intervenu en tant qu'opérateur foncier sur la base d'une Déclaration d'Utilité Publique. Il a également été maître d'ouvrage de diagnostics et de travaux de démolition notamment des anciennes gare de marchandises et foire expositions. Il y a conduit une démarche expérimentale de déconstruction et de valorisation de déchets.

La visite, pour des raisons pratiques, s'est organisée en 3 groupes (environ 70 agents) en janvier et en mars 2009. Le responsable du chantier a d'abord fait une présentation de la maquette et de l'équipe projet pour ensuite nous conduire sur le chantier.

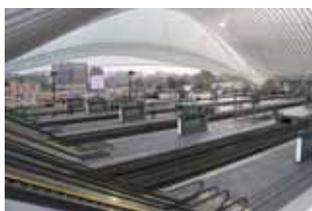


Les administrateurs à Liège

17 personnes (7 administrateurs, 2 représentants de France Domaine et 8 membres de l'EPFL) se sont retrouvées à Liège pour un voyage d'études du 17 au 19 septembre 2009.

Au programme :

- Accueil en mairie de Liège
- Visite du quartier Saint-Léonard (présentation d'une restructuration urbaine)
- Présentation par Willy Demeyer (Bourgmestre et Président du Port) et visite du Port autonome
- Visite du site "Trilogiport". Ce port aura 3 accès à la mer (Anvers, Rotterdam, Dunkerque), 3 modes de transport (eau, rail, route) et 3 marchés européens (Allemagne, Pays-Bas, France). Il va générer des milliers d'emplois et du dynamisme au niveau européen.
- Visite touristique "OUTREMEUSE"
- Présentation par Madame Lejeune (Directrice Générale de l'aménageur SPI+) et visite des sites de la société (site "Val Benoît", Site "New tube à Flémalle et Site du "Château Nagelmackers).



Les Bassins de Longwy et de l'Alzette

71 agents ont répondu présents à la sortie annuelle du personnel dans les bassins de Longwy et de l'Alzette le 2 juillet.

Au programme :

- Visite du futur golf de Longwy sur le site de Senelle, ancien complexe sidérurgique. Le personnel a été accueilli par André Ferrari, représentant la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy.
- Visite de la fabrique des Émaux de Longwy
- Visite des Vitraux Majorelle dans les anciens Grands Bureaux des aciéries
- Visite du site de Belval-ouest à Esch-sur-Alzette au Luxembourg (ancien site sidérurgique reconverti en véritable quartier de ville) avec les commentaires de Robert Kocian de l'AGORA.



La communication interne

La revue de presse

Un nouveau système de revue de presse est en place depuis le 1er janvier 2009. Ce système permet de faire des recherches par mots clés. L'EPF a été cité dans 270 articles sur les 1883 mis en ligne, soit un total de 14.34 %.

Dans un souci de mieux communiquer, l'EPF a mené une démarche d'information auprès de journalistes de Vosges Matin. Un article intitulé «Les partenaires publics trouvent des soutiens» est ainsi paru en novembre 2009 dans Vosges Matin.



La base «Contacts»

La base « CONTACTS » de l'Établissement compte, fin 2009, 1706 personnes issues essentiellement de collectivités, d'administrations publiques et organismes partenaires. Cette base sera prochainement complétée pour y faire figurer tous les prestataires de l'établissement.



La documentation

Une base documentaire a été mise à la disposition de l'équipe grâce au logiciel libre PMB. PMB est un Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) utilisé dans un grand nombre de bibliothèques françaises et internationales. L'OPAC (Online Public Access Catalog) permet aux utilisateurs d'effectuer une recherche dans le catalogue de la bibliothèque. Ce système donne accès pour l'ensemble du personnel à la bibliothèque, aux études et aux archives de l'Établissement.

Les archives de l'Établissement

Un travail de recensement des archives de l'EPF a été réalisé. Il a été constaté qu'un problème de place se posait. C'est ainsi qu'une consultation pour leur externalisation a été lancée en fin d'année. Parallèlement, un tableau de gestion (tableau qui détermine les durées d'utilité administrative de chaque document) des archives a été élaboré. Il est en cours d'approbation auprès des services des Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle.

Un règlement de constitution et de consultation des archives a été mis en place au 1er trimestre 2010. L'externalisation d'une partie des archives de l'Établissement a commencé au 31 mars 2010.



LES PERSPECTIVES 2010

Les prévisions d'activité

Pour 2010, les dépenses prévisionnelles d'activité s'élèvent à 84,4 M€, **en augmentation de 6,6% pour les interventions en fonds propres et en diminution de 10,1% pour les interventions en prestations de services.**

Les marchés

L'année 2010 sera, à l'image de l'exercice 2009, particulièrement riche en matière réglementaire, ce qui donnera lieu à une mise à jour du **Guide des Achats Interne. Le décret n°2009-1456 du 27 novembre 2009** publié au JO du 28 novembre 2009 va apporter des modifications significatives au Code des marchés Publics, notamment en matière de délais relatifs à l'information des candidats non-retenus. L'EPF Lorraine poursuivra la fiabilisation et la simplification de la commande publique en mettant notamment au point plusieurs **accords-cadre et marchés à bons de commande** sur certaines thématiques intéressant l'ensemble de l'Etablissement (géomètres, diagnostic amiante, fournitures informatiques, travaux urgents de dépollution etc.). Enfin, **le recours à l'insertion d'une clause sociale** en application de l'article 14 du Code des Marchés Publics devrait continuer à se développer tout au long de l'exercice 2010 (cf. détails dans le chapitre 2).

La vie de l'Etablissement

L'évolution des missions actée par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009 aura pour conséquences en 2010 :

- La réadaptation du Programme Pluriannuel d'Intervention 2007-2013
- La rédaction de fiches d'éligibilité multicritères.

Dans le cadre du projet d'extension des locaux, 2010 verra la démolition du bâtiment dit « du SESGAR » et d'une partie du bâtiment de l'EPFL. Le démarrage de la nouvelle construction est programmé pour fin 2010.

Les actions de communication

Un plan de communication 2010-2012 a été adopté fin 2009. Parmi les principaux axes de communication qui seront mis en œuvre, on peut noter pour 2010 :

- Les Rencontres 2010 de l'EPFL qui se dérouleront sous forme de deux tables-rondes autour du thème du logement. Les invités sont issus, comme pour les 1ères Rencontres de l'EPFL en 2007, des collectivités, des services publics, des organismes sociaux et des sociétés d'aménagement avec lesquels l'établissement travaille.
- L'élaboration d'un nouveau logo « EPFL » et de sa charte graphique.

Edition

Etablissement Public Foncier de Lorraine
Rue Robert Blum - BP 245 - 54701 PONT-A-MOUSSON Cedex
Tél. : 03.83.80.40.20 Fax : 03.83.80.40.21
Courriel : contact@epfl.fr
Site internet : www.epfl.fr

Crédits photographiques

Ville de JOEUF
SETECBA Ingénierie
mmH
EPF Lorraine

Comité de Rédaction

EPF Lorraine - Jean-Christophe Courtin (Directeur Général Adjoint), Michel Combe (Directeur Administratif et Financier), Marie-Françoise Cavalli (Responsable du Service de l'Administration Générale), Sébastien Gendre (Responsable Adjoint du Service Juridique et Financier), Yannick Roth (Chargé de Service), Véronique Soutif (Chargée de communication) et Rachel Mathieu (Assistante communication)

Conception graphique

EPF Lorraine - Rachel Mathieu (Assistante communication)

Réalisation-Impression

EPF Lorraine - Bureau de la Communication
Copies Multi-Services 54

Mai 2010



Etablissement Public Foncier de Lorraine

Rue Robert Blum - BP 245 - 54701 PONT-A-MOUSSON Cedex

Tél. : 03.83.80.40.20 - Fax : 03.83.80.40.21

Courriel : contact@epfl.fr - Site internet : www.epfl.fr